

Contrôle sanitaire des EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Auxerre, le 14 mai 2024

MADAME
SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS
17-19 avenue aristide Briand

89700 Tonnerre

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé à la diligence de
l'Agence Régionale de la Santé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

SET- SUEZ

	Type	Code	Nom	
Prélèvement		00130530		Prélevé le : lundi 06 mai 2024 à 10h43
Unité de gestion		0248	SET- SUEZ	par : JULIE VEZIANO
Installation	UDI	000653	TONNERRE VILLE	Type visite : AUD1
Point de surveillance	S	0000001338	VILLE (BUREAU SLE)	Type d'eau: T
Localisation exacte	POINT MOBILE			Motif : CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION
Commune	TONNERRE			

Analyse laboratoire

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type dell'analyse : R4718 Code SISE de l'analyse : 00129812 Référence laboratoire : LSE2405-25721

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

MÉTABOLITES PERTINENTS

Chlorothalonil R471811	0,470 µg/L		0,10		
------------------------	------------	--	------	--	--

Direction de la Santé Publique
Unité Territoriale Santé
Environnement de l'Yonne

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00130530)

La limite de qualité pour le paramètre Chlorothalonil R471811 est dépassée. Cependant, cette teneur étant inférieure à la valeur sanitaire transitoire de 3 µg/l, l'eau reste consommable par l'ensemble de la population.

P/Le préfet,
L'ingénieur d'études sanitaires,



Bruno BARDOS